

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DU 132 Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e) - Rectification des objectifs poursuivis.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 3° et 4° et suivants, et R.103-1 2° ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment l'article L.120-1 ;

Vu la délibération n°2018 DU 102-1 en date des 20, 21, 22 mars 2018 par laquelle le Conseil de Paris a notamment approuvé les objectifs poursuivis en vue du lancement du projet urbain Maine-Montparnasse et les modalités de la concertation ;

Vu le projet en délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver les compléments aux objectifs poursuivis en vue du lancement du projet urbain Maine-Montparnasse ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 17 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les objectifs poursuivis en vue du lancement du projet urbain Maine-Montparnasse, approuvés par la délibération n° 2018 DU 102-1, sont complétés de de la manière suivante :

1- Les objectifs suivants sont ajoutés :

- Renforcer l'attractivité artisanale et industrielle du quartier ;
- Diversifier l'attractivité culturelle déjà importante du quartier ;

2- L'objectif suivant : « Valoriser les sous-sols en y installant des programmes au service du projet urbain et d'une ville attractive, durable et résiliente » est complété par la mention suivante : « , notamment un espace de logistique urbaine répondant aux caractéristiques du quartier »

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO